

▶ Le Parti

▶ Programme

▶ Nos Elu-e-s

▶ Votations

▶ Signez !

▶ Agenda

▶ Presse

▶ Notre Journal

▶ Jeunesse

▶ Liens

▶ Adhérer !

> COMMUNIQUES DE PRESSE 2004

## **Courte trêve accordée par le Conseil d'Etat mais les solutions restent encore à trouver...** (2 septembre 2004)

**Ayant pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat concernant la résolution Jean Martin, le Parti Socialiste Vaudois réitère son opposition aux renvois forcés des 523 personnes déboutées, en particulier les survivants de Srebrenica, les femmes kosovars isolées et les familles.**

En ce sens, il regrette que le Conseil d'Etat persiste dans sa volonté d'appliquer les mesures de contrainte et les renvois forcés ainsi que de ne pas explorer toutes les pistes pour trouver des solutions humaines et dignes à ces personnes. Les autorités politiques vaudoises ont eu de bonnes raisons de permettre à ces personnes de séjourner dans notre canton durant plusieurs années, il n'est donc pas acceptable que celles-ci soient renvoyées de force aujourd'hui.

Le Parti socialiste vaudois tient à dénoncer le caractère arbitraire dans le traitement des dossiers. D'abord tel que déjà souligné par Amnesty International Suisse, de nombreux dossiers n'ont pas été réactualisés dans le cadre de leur examen par l'ODR ou sont incomplets. Ensuite, les décisions de refus délivrées par l'ODR prises sur la base de la circulaire dite « Metzler » qui ne sont pas considérées par les autorités comme de réelles décisions sur le plan juridique, entretiennent un flou et un manque de transparence préjudiciable à un traitement équitable des dossiers des personnes concernées, indigne de l'Etat de droit. Le fait que des êtres humains voient leurs destins scellés par ce type de « notification » administrative non soumises à recours et sans qu'elles en connaissent les raisons viole le principe constitutionnel du droit d'être entendu, le principe conventionnel de non-refoulement et empêche tout contrôle politique démocratique. Enfin, il convient de souligner qu'une jurisprudence déterminante du Tribunal Fédéral pour les survivants de Srebrenica du 14 avril 2004 n'a pas été prise en compte lors du traitement des dossiers.

Le Parti socialiste regrette l'absence de volonté politique du Conseil d'Etat et tient à souligner que des solutions politiques doivent être trouvées telles qu'une négociation politique sur le contingent de main d'œuvre cantonal. Le cas complexe de ces personnes met également en évidence le caractère inique du dispositif fédéral en matière migratoire. L'imperméabilité de la LSEE et de la LASi induit des situations inacceptables et souligne l'urgence d'une politique globale en matière migratoire.



Parti Socialiste Vaudois

INSCRIPTION

Recevoir nos communiqués de presse !

Néanmoins, le Parti socialiste vaudois constate certaines ouvertures proposées par le Conseil d'Etat. Il s'agit en particulier de:

- le délai supplémentaire d'inscription de 10 jours pour les personnes non inscrites aux dits programme ;
- un processus en trois phases des modalités de départ assurant notamment le non recours à des « départs surprises » ;
- la garantie que les enfants pourront poursuivre leur scolarité jusqu'à la date de leur départ ;
- la possibilité de négocier la date de retour avec un projet élaboré ;
- la possibilité pour les survivants de Srebrenica de bénéficier d'une aide retour dans une autre partie de la région de la Bosnie-Herzégovie que Srebrenica ;
- l'amélioration sensible de l'aide au retour sur le plan financier et par le suivi .

En l'état de la situation, le Parti socialiste vaudois appelle toutes les forces en présence à agir au mieux pour les personnes concernées en fonction de leur volonté propre. Il sollicite du Conseil d'Etat qu'il suspende les renvois forcés, qu'il mette en place dans les meilleurs délais une plate-forme regroupant toutes les forces politiques du canton pour trouver des solutions dignes et humaines pour chacune des personnes concernées et assurer un suivi de l'ensemble du dossier. En vue de la discussion à la mi-octobre 2004 par le Conseil fédéral de la répartition par canton du contingent 2005 de main d'œuvre cantonal, il requiert du Conseil d'Etat une demande extraordinaire d'unités supplémentaires pour le Canton de Vaud.

[Revenir aux communiqués de presse 2004](#)